



Paris, le 23 août 2016

Les pertes de récoltes 2016 démontrent l'intérêt d'être assuré en multirisque climatique

A ce jour, les récoltes de céréales à paille sont achevées ou en cours d'achèvement et les premières estimations de rendement après récoltes confirment une année 2016 très mauvaise. Si la situation varie selon les régions, on constate des baisses de rendements pouvant aller jusqu'à 50%, voire 75%. Les Instituts techniques confirment que les conditions climatiques du printemps en sont la principale cause.

C'est dans un tel contexte que l'assurance multirisque climatique sur récoltes doit trouver tout son sens en termes de protection des agriculteurs.

C'est pourquoi depuis le mois de mai, Groupama est fortement mobilisé, au travers :

- de l'ensemble des Elus du Groupe dans les régions les plus touchées,
- des 450 experts spécialisés dans l'évaluation des dommages sur les cultures qui se sont appuyés sur une méthode et une procédure d'expertise communes à l'ensemble du Groupe et éprouvées grâce à l'expérience acquise depuis 2005,
- des équipes de gestion qui enregistrent les sinistres et procèdent au règlement des indemnités.

A ce jour, en grandes cultures, Groupama a reçu 27.000 déclarations de sinistres sur 38.000 contrats multirisques climatiques, ce qui représente une surface avoisinant les 800.000 ha impactés.

Pour mémoire, le contrat multirisque sur récoltes couvre les pertes de rendements suite à la survenance d'un évènement climatique. Si le risque sanitaire n'est pas couvert par le contrat, les conséquences indirectes d'un évènement climatique le sont. Les situations constatées par les experts du Groupe confirment que les pertes de rendements sont principalement le fait des évènements climatiques et non le fait des problèmes sanitaires. C'est bien la conjugaison de l'excès d'eau et du manque de rayonnement à partir du stade floraison, puis fécondation et remplissage du grain qui est à l'origine des pertes constatées. Lors de l'expertise terrain, l'expert a évalué, le cas échéant, les pertes de rendement antérieures aux excès d'eau (non indemnisables) et celles liés aux évènements climatiques. Les résultats de ce travail de terrain confirment la position des Instituts techniques, à savoir que les pertes sont principalement le fait des conditions climatiques du printemps.

Les deux exemples ci-après démontrent à la fois l'importance des pertes pour l'agriculteur et de la prise en charge des dommages par nos contrats.

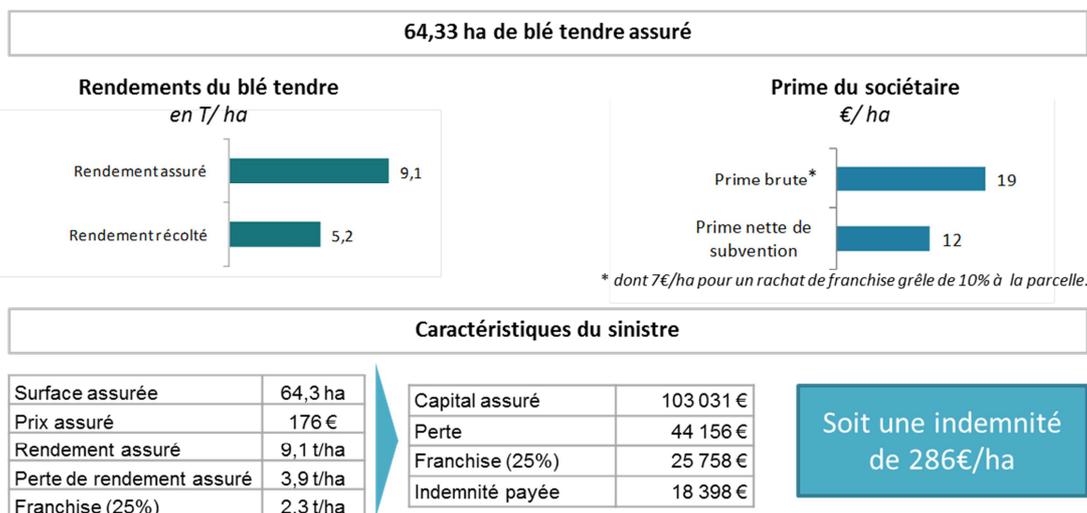
Conscient de l'enjeu d'un règlement rapide des sinistres, les premiers règlements aux agriculteurs sont d'ores et déjà effectués. Le Groupe a accordé et accordera cette année encore une importance toute particulière à un versement très rapide des indemnités dès lors que le procès-verbal d'expertise est signé par le sociétaire.

Plus que jamais, la rapidité de ces règlements est un enjeu pour limiter l'impact sur la trésorerie des agriculteurs.

Deux dossiers climatiques réglés en 2016 dans le Bassin Parisien

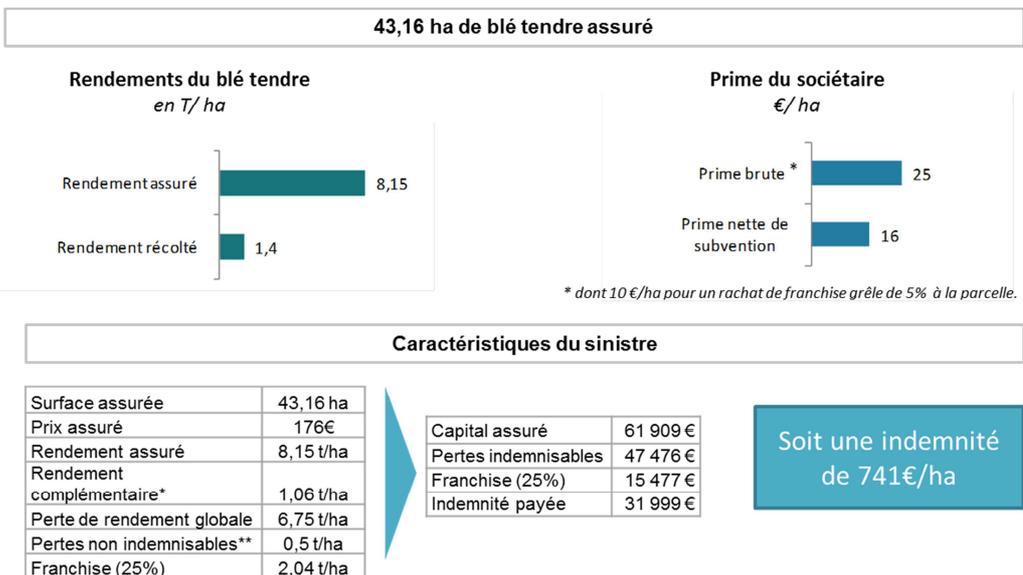
>> Monsieur Martinet exploite 139 ha, dont 64,33 ha de blé.

La perte sur ses cultures de blé est de 43 % (3,9 tonnes) et l'indemnité d'assurance versée au titre de son contrat multirisque climatique s'élève à 18.398 euros.



>> Monsieur Vernon, exploite une centaine d'hectares, dont 43,16 ha de blé.

La perte sur ses cultures de blé est de 77% (6,25 tonnes) et l'indemnité d'assurance versée au titre de son contrat multirisque climatique est de 31.999 euros.



* Le rendement assuré est supérieur au rendement historique car Groupama offre la possibilité de souscrire du rendement complémentaire (ici, 1,06 t/ha)

** pertes non indemnisables car antérieures à la survenance de l'événement et dues principalement à une verse précoce sur le blé.

Contact presse

Guillaume Fregni – guillaume.fregni@groupama.com – Tél. : 01 44 56 28 56